

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 38 (1967)
Heft: 11

Artikel: La réponse du comité de l'ADIJ
Autor: Steiner, René / Favre, Henri-Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825281>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

régions les plus industrielles du pays. Le bassin de la Limmat entre Zurich et l'Aar permet de faire les mêmes constatations. Nous pourrions citer également le secteur horloger englobant Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Saint-Imier, le cours inférieur de la vallée de la Birse entre Laufon et Bâle, etc.

Une mentalité régionale très particulière et accusée peut être un facteur d'imperméabilité, dans le domaine du développement économique, plus encore que des frontières politiques.

Ces considérations expliquent mes réticences.

39. La réalisation de toutes les propositions de la Députation jurassienne amènerait un affaiblissement de l'unité cantonale qui ne serait compensé que par des avantages mineurs. Les conséquences n'en pourraient être que néfastes.

A l'époque où toutes les entreprises industrielles tendent à la concentration, il paraît peu indiqué de prôner une division des forces.

40. Non. La « Commission des 24 » accorde bien trop d'importance à ces propositions ; elles ont perdu une bonne partie de leur valeur depuis la publication du rapport des experts juridiques. Ce rapport a démontré que leur application, pour les principales, demanderait une revision de la Constitution.

La réponse du comité de l'ADIJ

Nous publions ci-dessous le texte intégral de la réponse que le Comité de l'ADIJ vient d'adresser à la « Commission des vingt-quatre ».

A la « Commission des vingt-quatre »
Zeughausgasse 22
3000 B e r n e

Monsieur le Président,
Messieurs,

Par lettre du 18 août 1967 vous nous avez demandé de répondre, jusqu'au 31 octobre de cette année, à trois questions :

1. Comment appréciez-vous les possibilités de développement économique du Jura dans le cadre de l'organisation politique actuelle du canton de Berne ?
2. Quelles mesures jugez-vous propres à assurer le développement économique du Jura et de l'Ancien canton de façon harmonieuse ?
3. Estimez-vous qu'une éventuelle réalisation des propositions de la Députation jurassienne pourrait avoir des conséquences d'ordre économique pour le Jura ou pour l'Ancien canton ? Si oui, lesquelles ?

Avant de répondre à ces questions nous estimons qu'il est nécessaire de préciser qu'elles sont de nature purement économique.

Nous avons demandé à un économiste jurassien très qualifié de

nous faire une analyse objective de la situation économique du Jura bernois, en tant que région économique. Les considérations qui suivent servent de justification aux réponses que nous donnerons à vos questions.

1. Considérations générales sur l'économie du Jura bernois

1. 1. La notion de région économique

Il ne s'agit pas d'une notion conventionnelle et arbitraire, mais d'une réalité pouvant être aisément décelée et perçue par quiconque. La région économique est déterminée par un ensemble de caractères communs, qui composent ses structures. Celles-ci distinguent nettement la région considérée de tous les territoires environnants. Ainsi parle-t-on, en Allemagne fédérale, de l'Eifel-Hunsrück (région de Trèves), en Italie du Mezzogiorno, en France de la région parisienne ou de la région de l'Ouest. La dimension importe peu à la définition de la région économique ; il suffit que l'espace géographique considéré présente les caractères d'une économie commune, nettement différents de ceux des territoires limitrophes.

1. 2. Le Jura bernois est-il une région au sens économique de ce vocable ?

Il ne semble pas que l'on puisse, dans ce cas et sans abus de langage, parler d'une région économique.

Certes, la première condition est approximativement remplie. Le Jura bernois présente dans son ensemble un grand nombre de caractères économiques communs. Les différences de développement entre certains de ses districts, que l'on pourrait considérer comme sous-régions économiques, ne sont pas telles que l'on puisse contester une certaine unité économique du Jura. Le développement du Jura-Sud (Moutier et Vallée de Saint-Imier) est plus rapide et plus important que celui de l'Ajoie ou des Franches-Montagnes. La croissance est plus marquée à Laufon qu'à Delémont ou à La Neuveville. Toutefois, les différences sont ici plus quantitatives que qualitatives, et n'empêchent nullement de repérer une orientation et des structures économiques communes.

La seconde condition, en revanche, n'est pas remplie, et aucun esprit objectif ne songerait à le nier. L'économie du Jura bernois ne se distingue en rien de celle des contrées de notre pays qui l'entourent. Un esprit non averti de nos frontières politiques ne verrait aucune différence entre l'économie des vallées et des montagnes neuchâteloises et celle du Jura bernois. Il n'aurait pas l'impression de passer d'une région économique à une autre en suivant, le long de la Birse, la route qui mène de Laufon à Bâle-Campagne, ou celle qui conduit de Moutier au pays industriel de Soleure. De même l'économie de Bienne ne se distingue-t-elle que quantitativement de celle de Saint-Imier.

Nous sommes ainsi conduits à souligner un premier fait, incontestable : le Jura suisse et les villes situées à sa périphérie forment une région économique parfaitement délimitée, aux caractères propres, nettement différenciés de ceux des autres régions économiques du pays situées sur le Plateau, les Alpes ou les Préalpes. Au sein de cet ensemble économique, le Jura bernois ne présente aucune différence essen-

tielle, structurelle, par rapport à l'entité à laquelle il est intégré. Il ne se distingue et ne se personnalise, dans le cadre de la région jurassienne, que sur les plans historique et politique, ainsi que peut-être sous quelques autres aspects encore, mais nullement en fonction de son économie.

1. 3. L'intégration du Jura bernois à la région économique jurassienne

Le Jura bernois est étroitement intégré à la région économique jurassienne. Ses principales activités économiques (horlogerie, machines, mécanique, métallurgie, agriculture, sylviculture et bois, etc.) sont pratiquées dans toute la région jurassienne. Nos voisins de l'ouest ont étudié ce style d'économie qu'ils jugent très caractéristique de « l'économie des régions de moyenne montagne ».

Pour des raisons géographiques évidentes, aucun pôle de croissance ne s'est implanté dans le Jura bernois. Ces pôles se situent à la périphérie de la chaîne du Jura, à la surprenante exception de La Chaux-de-Fonds. Ainsi, Bâle, Bienne surtout, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds représentent des pôles de croissance qui ont exercé et exercent aujourd'hui un effet d'entraînement incontestable sur les différentes contrées du Jura bernois. Cela ne peut être ignoré de qui veut considérer l'avenir économique du Jura bernois. On ne saurait en effet envisager cet avenir en faisant abstraction de l'influence prépondérante des pôles de croissance sur l'économie de nos différents districts. Il ne semble pas que cette situation soit appelée à se modifier beaucoup au cours des années qui viennent, même s'il n'est pas absolument certain que La Chaux-de-Fonds continuera de jouer longtemps encore le rôle qui fut le sien dans la croissance économique depuis plus d'un siècle.

1. 4. La situation économique actuelle du Jura bernois

Cette situation n'a rien de tragique, ni rien d'alarmant qui soit dû à des facteurs institutionnels. Certes, qu'il s'agisse de l'agriculture ou de l'industrie, cette économie est aujourd'hui contrainte à des mutations profondes. Cela n'est pas moins vrai de l'économie suisse ou de celle du monde occidental dans son ensemble. Aucun des problèmes qui se posent actuellement à l'économie jurassienne ne lui est propre. Aucun n'est dû à des facteurs institutionnels, qu'ils soient politiques, juridiques ou administratifs dans le sens le plus large de ce vocable. Ici comme ailleurs, les difficultés qui doivent être surmontées sont d'ordre purement économique ou technique, sans le plus petit rapport avec des considérations politiques. L'adoption des techniques modernes de production exige du chef d'entreprise des investissements relativement considérables et toujours renouvelés. La triple charge que ces investissements font peser sur l'entreprise (intérêt, amortissement, prime de risque d'obsolescence) modifie la nature de la cellule de production, dans l'agriculture comme dans le commerce ou l'industrie. L'ampleur de ces frais fixes condamne l'entreprise à une plus grande production, seule possibilité d'obtenir une baisse du prix de revient par article produit. L'industriel est donc contraint à l'accroissement de la taille de son entreprise. Telle est l'explication du phénomène de concentration auquel nous assistons aujourd'hui. Rien ne permet d'affirmer que cette adaptation est nettement plus lente dans le Jura ber-

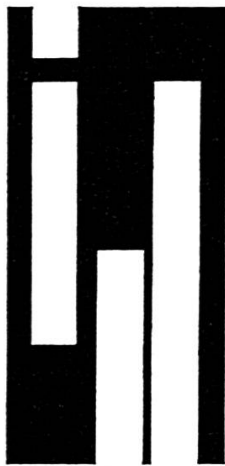
nois qu'ailleurs. Les concentrations horlogères s'y opèrent, semble-t-il, comme à Bienne ou dans les cantons voisins, où le problème se pose exactement dans les mêmes termes. La réduction rapide de la population affectée au secteur primaire (agriculture) s'effectue normalement par accroissement de la taille du domaine agricole, et non par abandon de la culture ou de l'élevage. Tout témoigne d'une évolution conforme à celle de l'ensemble de la région jurassienne.

En un tel domaine, les difficultés bien connues que présente toute mesure ne permettent pas, évidemment, d'affirmer que le rythme de cette évolution est légèrement plus rapide, ou au contraire un peu moins accentué que dans les autres parties du Jura. D'ailleurs l'essentiel n'est pas là. Il suffit de s'assurer que l'économie du Jura bernois est réellement engagée sur la voie des transformations continues aujourd'hui nécessaires à la croissance économique. Tel est le cas, et de cela, chacun est à présent bien convaincu. Relevons encore qu'à notre avis, c'est plutôt le contraire qui pourrait paraître surprenant. L'économie que nous considérons est en effet trop étroitement dépendante des pôles de croissance déjà mentionnés et situés à sa périphérie pour être en mesure de suivre une voie propre, et nettement différente de celle qui s'impose ailleurs. D'une façon plus concrète, disons qu'il ne serait guère concevable que les manufactures horlogères du Vallon de Saint-Imier se montrent réfractaires à des méthodes de production nouvelles adoptées à Bienne ou à La Chaux-de-Fonds, ou que les usines de parties détachées du Jura-Nord refusent les techniques introduites à Neuchâtel ou à Granges. L'espace économique que constitue le Jura bernois est manifestement trop exigu, et par conséquent trop dépendant pour présenter les caractères propres à une véritable région économique et pour connaître un développement autonome. Cette question a déjà été longuement développée et nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de répéter ici ce qui a été dit ailleurs¹. Le véritable problème est de savoir si l'évolution nécessaire s'opérera assez tôt pour permettre d'en retirer le maximum de profits ou si, au contraire, elle se produira avec un retard qui serait certes préjudiciable aux intérêts de cette partie du canton. C'est le problème de la responsabilité des centres de décision, initiative privée et municipalités, dont nous reparlerons ci-dessous.

Si l'on devait malgré tout mettre en doute l'absence d'autonomie économique des sept districts du Jura, une circonstance d'un autre ordre suffirait à nous convaincre. L'organisation professionnelle, avec ou sans tendances cartellaires, est très développée en Suisse. On sait que cette forme a été préférée, fort judicieusement, à l'association régionale qui existe néanmoins, mais dont le rôle est en fait beaucoup plus limité. Des contacts permanents, et souvent très étroits, lient généralement l'entreprise à son organisation professionnelle. Or, celle-ci n'a aucun caractère politique, c'est-à-dire que son activité, à quelques exceptions près, ne s'étend pas à telle ou telle circonscription politique, mais à l'ensemble d'une branche d'activité économique. Il en va de même, d'ailleurs, des organisations syndicales ouvrières. Ainsi, les problèmes économiques, techniques et administratifs d'une entreprise sont étudiés et résolus à la lumière des enseignements obtenus de

¹ Cf. F. Schaller : « L'évolution économique et le Jura », dans « Jura bernois 1815-1965 », pp. 97 à 100.

Un imprimé
soigné ?

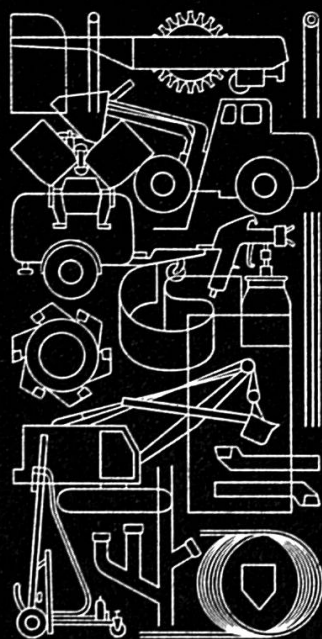


Imprimerie Démocrate SA

1351

NOTZ

Notz & Co. S.A. 2501 Bienne Téléphone 032 255 22



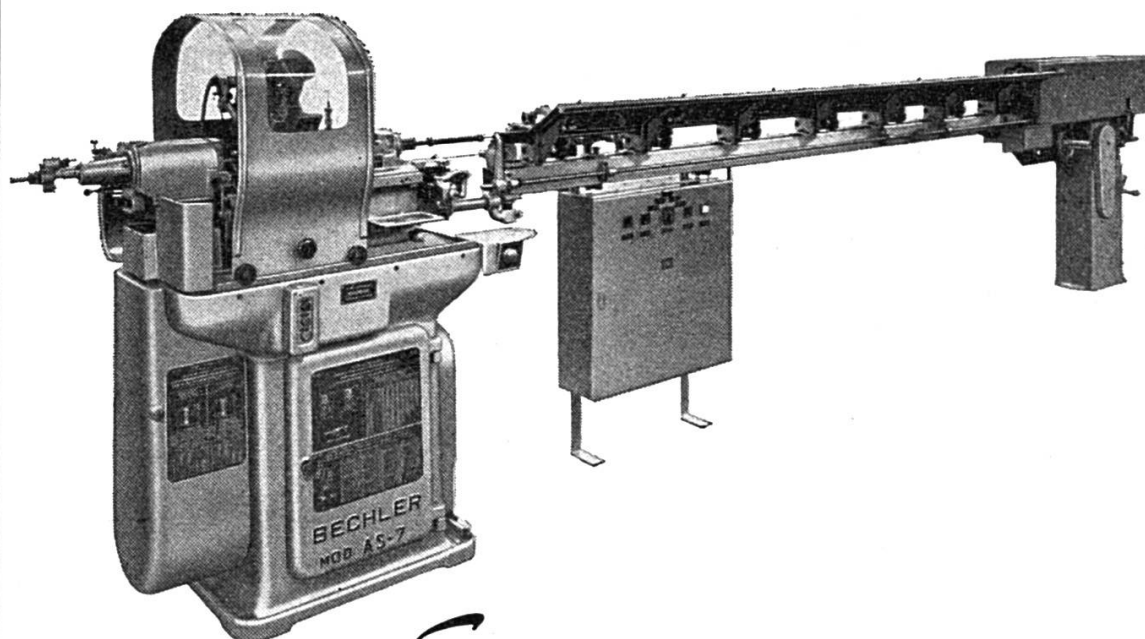
Aciers spéciaux
Matières plastiques
Métal dur
Machines
d'entreprise
Compresseurs
Outils pneumatiques

1367

Augmentez la
production de
vos tours
automatiques

BECHLER

Chargeur automatique MULTIBAR



Savez-vous que...

le chargeur automatique « MULTIBAR », pour
tours automatiques BECHLER, offre de nom-
breux avantages, en particulier :

- Fonctionnement silencieux.
- Aucune préparation préliminaire des barres !
- La première pièce est toujours bonne !
- L'extraction de la chute de barre et le ravitaillement par la nouvelle barre s'effectuent en quelques secondes !

ANDRÉ BECHLER S.A. 2740 MOUTIER

Fabrique de tours automatiques

1336

l'organisation professionnelle, et non sous une optique régionale. La plupart des grandes organisations professionnelles auxquelles se rattachent les entreprises du Jura bernois ont naturellement leur centre dans quelque pôle de croissance, à Bienne, dans des cantons voisins ou à l'intérieur du pays. Un fabricant d'horlogerie du district de Moutier aura donc, par la force des choses, des contacts professionnels beaucoup plus étroits et suivis avec ses collègues de Soleure, Bienne ou Neuchâtel qu'avec un fabricant de machines de Malleray et vice versa. Aujourd'hui, le rôle de semblables organisations professionnelles, leur raison d'être et leur justification sont de fournir à leurs membres un nombre toujours plus croissant de services dans les domaines les plus divers (commercial, technique, administratif, juridique, etc.). Mais en fait, c'est une véritable politique économique que suivent ces organisations et qu'elles proposent à leurs membres. C'est donc beaucoup moins dans un cadre géographique ou politique que dans celui de la branche d'industrie que s'élabore à présent la politique industrielle de l'entreprise moderne.

1. 5. La politique de développement par intervention planifiée du pouvoir central

Les illusions que beaucoup nourrissent à ce sujet proviennent certainement d'une mauvaise compréhension de la littérature étrangère. Des programmes de développement régional ont été élaborés ailleurs, il est vrai, notamment en Italie, en France et en Allemagne fédérale, sans parler de la réalisation américaine spectaculaire, mais déjà ancienne, de la Tennessee Valley Authority. En France, par exemple, le problème consiste à remédier au déséquilibre flagrant causé par l'hypertrophie de la région parisienne et le sous-développement, voire la régression de certaines régions nettement sous-peuplées dans le sud ou l'ouest du pays. Il est aujourd'hui bien connu que, si la nature a horreur du vide, il n'en est pas de même de l'économie, bien au contraire. Un grand centre économique et son environnement tendent à se développer de façon démesurée, alors que nul ne songera à créer une industrie nouvelle dans une région ne comptant que peu ou pas d'activités industrielles modernes et engagée dans un processus de dépeuplement. La tâche de l'Etat — tâche gigantesque, dont la réalisation exige des années d'études menées par des techniciens appartenant à toutes les disciplines — sera donc de créer pièce à pièce, quelque part dans la région sous-développée, un pôle de croissance fondé généralement sur une industrie lourde. On attend de ce pôle qu'il se développe ensuite selon ses lois propres et exerce sur l'ensemble de la région un effet d'entraînement capable d'assurer enfin la prospérité à une région déshéritée. Il s'agit là, bien entendu, d'une tâche nationale, dans le genre de celle entreprise par le Gouvernement italien pour la mise en valeur du Mezzogiorno. Le succès, toujours aléatoire, d'opérations d'une telle envergure ne peut être envisagé que si l'Etat, au point de départ, s'assure toute liberté d'action dans la région considérée et ne s'embarasse d'aucune hypothèque. Il doit pouvoir tailler dans le vif au sein d'une région qui n'a pas encore commencé d'exploiter l'essentiel de ses possibilités, et dessiner le plus rationnellement possible les contours et le détail des futures cités industrielles.

Il est à peine besoin de dire qu'aucune région, en Suisse, n'est heureusement à ce point sous-développée. Aucune ne se prêterait donc à une telle restructuration. Pas plus que les autres parties du pays, le Jura n'est un désert.

1. 6. La politique de développement par l'octroi d'une aide matérielle aux entreprises

Beaucoup moins ambitieuse que la précédente et surtout beaucoup plus facile, cette politique est souvent pratiquée par les pouvoirs publics, en particulier par les cantons et les communes. D'une façon générale, les résultats obtenus ont été plutôt décevants, malgré les nombreuses exceptions qui confirment cette règle. Une conclusion semblable a été tirée à l'étranger, et le professeur André Marchal relève que la politique de développement régional, « si elle veut être efficace, ne doit pas se borner à saupoudrer toute l'étendue régionale de subventions éparpillées au gré du hasard ou des influences. Une telle politique n'aboutirait qu'à engloutir sans aucun profit des sommes énormes. »

On peut aisément comprendre la raison d'un tel échec. Une industrie n'est pas un service public. Si elle est pleinement valable, elle se passera fort bien de subventions. En revanche, si elle en a besoin pour subsister, c'est donc que son existence n'est pas justifiée économiquement. Il serait même souhaitable que de telles cellules marginales disparaissent, car elles ne font que gaspiller une partie des forces et des moyens dont elles disposent. D'ailleurs, elles ne se maintiennent en vie qu'au bénéfice des subventions qui leur sont arbitrairement octroyées aux frais de la collectivité.

Les communes offrent assez souvent des avantages exceptionnels, parfois appréciables, à qui voudra bien fonder sur leur territoire une industrie nouvelle. Ici non plus, la méthode n'est pas sans danger, même si de tels avantages ont un caractère momentané. Lorsque semblables mesures n'ont pour but que d'attirer à soi une industrie qui, à défaut, s'installerait dans la commune voisine, ce genre de surenchère est préjudiciable aux finances publiques et sans avantage aucun pour l'économie régionale, considérée globalement. Si, en revanche, les avantages offerts (terrain cédé à prix réduit, exonération fiscale, etc.) sont de nature à déterminer l'entrepreneur à fonder ici une firme qui, à défaut, s'établirait dans une région différente du pays ou même à l'étranger, une telle alternative peut paraître légitimement suspecte. Qui connaît les mobiles, le genre de calculs et les estimations sur lesquels se fonde la décision d'investir sait que celle-ci est rarement fonction d'un gain exceptionnel, et nécessairement modeste lorsqu'on le considère dans la perspective de la période longue. Si les multiples conditions économiques nécessaires à l'implantation d'une industrie sont réunies, ce ne saurait être le simple refus d'un avantage matériel initial (et sans grande portée, considéré sur la vie de l'entreprise) qui fasse renoncer au projet. Cas échéant, la commune pourrait tenir pour certain qu'elle ne perdrait pas grand-chose, car il se révélerait d'emblée que cette entreprise présente un caractère marginal, qu'elle est fort peu assurée elle-même de son succès et de sa rapide extension.

De telles méthodes ne doivent donc être utilisées qu'avec beaucoup de prudence. Elles ne peuvent en aucun cas, à elles seules, assurer le développement économique d'une contrée. De plus, elles risquent de compromettre finalement l'équilibre des finances publiques, au moment où celles-ci seront largement mises à contribution par les mesures d'aménagement du territoire qui s'imposent aujourd'hui.

1. 7. La politique de développement par l'aménagement du territoire

Sous l'aspect économique, le seul qui nous intéresse ici, la politique dite d'aménagement du territoire est à présent une condition nécessaire, mais non *suffisante*, du développement économique d'une contrée. En Suisse, nous avons importé cette expression nouvelle ainsi, en bonne partie du moins, que les méthodes qu'elle recouvre. Cependant, nous ne sommes pas toujours en présence de situations en tout point comparables à celles qui, à l'étranger, ont inspiré une telle politique.

A l'origine et aujourd'hui encore presque partout à l'étranger, le but de la politique d'aménagement du territoire est l'élimination d'un déséquilibre structurel manifeste entre une population et les possibilités d'activité existantes. C'est donc une action de secours entreprise en faveur d'une population excédentaire par rapport à ses possibilités de travail. Ainsi, toute action de ce genre repose sur le fait qu'une main-d'œuvre abondante est à disposition des industries nouvelles. C'est même cette circonstance spéciale qui fut déterminante dans le déclenchement de la politique d'aménagement du territoire. Il est à peine besoin de souligner que depuis de nombreuses années, dans le Jura bernois comme partout en Suisse, aucun chômage déclaré ni larvé ne permet de comparer notre situation à celle de certaines régions étrangères où de semblables mesures d'aménagement ont été prises. Nous ne prétendons pas conclure par là que, chez nous, toute politique d'aménagement du territoire, si désirable sous de nombreux aspects (social, hygiénique, touristique, etc.), est économiquement sans effets, loin de là. Toutefois, nous devons être conscients que les résultats escomptés ne se produiront que dans la mesure où cette politique permettra de fixer dans la région un excédent de main-d'œuvre à disposition d'éventuelles entreprises nouvelles. Reconnaissons franchement que selon la conjoncture générale, la chose ne sera pas toujours facile, ni même possible. Il y a là une limite dont il importe d'être bien conscient.

Quoi qu'il en soit, la politique d'aménagement du territoire s'impose aujourd'hui, ne fût-ce que pour des raisons extra-économiques. Elle consiste à déterminer d'abord la vocation d'une localité ou d'une contrée. Si cette vocation paraît être industrielle, des zones de développement seront délimitées et mises à disposition des industries nouvelles, après avoir été rationnellement équipées (canalisations, voies de communication, électricité, etc.). Surtout, on se gardera d'oublier que ce plan d'aménagement d'un réseau d'infrastructure doit nécessairement comprendre, en Suisse, actuellement, la mise à disposition d'appartements à loyer modique en quantité suffisante. Là où l'élasticité de l'offre de logements est faible ou nulle, aucun candidat à la création d'une industrie ne songera certainement à s'installer, quelle que soit la perfection de l'infrastructure mise à sa disposition. La construction de logements doit donc précéder l'installation de nouvelles

entreprises ; elle est partie intégrante du plan d'aménagement, et rend la réalisation de celui-ci d'autant plus coûteuse. Pour être rationnel, un tel plan devra d'ailleurs être dressé, souvent, dans le cadre d'une contrée, d'une vallée, d'un groupement de communes ; il ne pourra pas toujours se limiter aux dimensions d'une seule localité.

Un fait demeure acquis : une telle politique d'aménagement, si parfaite soit-elle, n'est que la condition « permissive » du développement économique. Elle n'est pas ce développement lui-même. En dernier ressort, la croissance économique est le fait de l'initiative privée, du moins en tout régime d'économie libre. La tâche des pouvoirs publics consiste à aménager des zones d'infrastructures industrielles, qui transformeront favorablement le milieu et faciliteront simplement la diffusion des initiatives privées. L'Etat ne peut se substituer à celles-ci. Telle n'est pas sa mission. Il doit favoriser de telles initiatives, mais ne saurait les prendre lui-même. En aucun cas les pouvoirs publics ne sauraient être rendus responsables de la carence d'initiatives privées, lorsque tout a été entrepris pour permettre à celles-ci de se manifester. On ne saurait non plus reprocher aux pouvoirs publics l'insuffisance de main-d'œuvre, si cette carence n'a pas pour cause l'impossibilité de se loger à des conditions normales, c'est-à-dire compatibles avec le revenu probable des salariés. La politique d'aménagement du territoire est donc nécessaire, mais elle ne peut, à elle seule, garantir une croissance économique égale ou supérieure à la moyenne du pays. L'effort principal ne peut être accompli, en ce domaine, que par l'initiative privée.

1. 8. Les perspectives de croissance économique du Jura bernois

On connaît le danger des prévisions en matière économique. Toutefois, il semble que l'on puisse, dans le cas qui nous occupe, tirer un certain nombre de conclusions des développements qui précèdent et prévoir ainsi quel sera le sort de l'économie du Jura bernois au cours des prochaines années.

Poursuivant une évolution aujourd'hui générale, la structure des industries jurassiennes se transformera dans le sens d'un accroissement de la taille de certaines entreprises, et d'une adaptation continue des petites et moyennes entreprises (PME) aux conditions changeantes des marchés. Dans le cas des PME, une grande mobilité sera donc nécessaire dans la production de biens et de services spéciaux, particuliers, où la concurrence des grands complexes de production n'est pas à redouter. De telles mutations s'opéreront par l'effet d'entraînement exercé sur cette économie par les pôles de croissance qui environnent le Jura bernois et par l'influence d'organisations professionnelles dont l'action s'étend à l'ensemble de la région jurassienne, ou même du pays.

Normalement, le Jura bernois ne devrait pas connaître d'évolution autonome, pour les raisons rappelées ci-dessus. Cette contrée n'est pas une « région économique », et n'a ni la prétention ni la vocation de jouer le rôle d'une aire économique dominante ou d'un pôle de croissance. Elle est une partie d'un ensemble plus vaste, la région économique jurassienne. Seule celle-ci est susceptible d'un développement autonome.

Néanmoins, il est évident que si le Jura bernois est appelé à suivre l'évolution générale de l'ensemble économique dont il est partie, et ne peut songer à prendre la tête de cette évolution, la possibilité subsiste pour lui de se laisser distancer, en ne progressant qu'avec retard. S'il n'est guère possible de choisir une autre direction que celle dictée par l'économie moderne, il est cependant permis de refuser une telle évolution et de dire non au progrès. Or, en économie plus encore qu'en d'autres domaines, qui n'avance pas recule. Là se situe le danger. Nous n'avons toutefois aucune raison de craindre cette baisse de croissance, ni un recul par rapport à l'ensemble de l'économie jurassienne ou nationale, si les trois conditions suivantes sont remplies, qui ne dépendent d'ailleurs que de la volonté de la population :

a) L'aménagement du territoire doit se poursuivre et s'intensifier. Il ne peut être réalisé avec succès que dans le cadre de la contrée, du compartiment géographique et économique, dont les frontières ne coïncident pas toujours avec celles de la commune, du district ou même du canton. Des ententes entre communes doivent intervenir de cas en cas, selon les circonstances, et les conditions de chacune.

b) Des initiatives venant de l'extérieur doivent rencontrer un large et sympathique accueil. La mobilité des cadres est entrée dans les mœurs de notre vieux continent. Les étrangers du Jura doivent être assurés de rencontrer dans ce pays, comme ce fut le cas dans le passé, tout l'appui et la bienveillance nécessaires à la réalisation de leurs entreprises économiques. Beaucoup d'importantes maisons jurassiennes, et qui se situent parmi les plus prospères, sont du reste dirigées, actuellement, par des industriels dont la famille est venue d'ailleurs.

c) Le climat politique doit s'apaiser, et la sécurité des biens et des personnes doit à nouveau être garantie en fait comme elle le fut toujours jusqu'au lendemain de la dernière guerre. A l'heure actuelle, chacun sait que le tourisme, élément non négligeable de l'économie de quelques districts jurassiens, profiterait d'un essor beaucoup plus grand si les esprits, en certaines régions, étaient moins échauffés. Il est non moins évident que cette condition est également nécessaire au développement des entreprises existantes, et plus encore à l'implantation d'industries nouvelles.

Enfin, bien que nous refusant à toute considération politique sur un sujet spécifiquement économique et scientifique, sans rapport avec aucune idéologie, nous devons rappeler que la « Question jurassienne » n'est aucunement fondée sur des revendications d'ordre économique. Les voix les plus autorisées du « Rassemblement jurassien » l'ont souvent rappelé, avec toute la clarté et la netteté désirables. Nous ne sommes donc pas ici en présence d'un problème économique.

2. Question N° 1 :

« Comment appréciez-vous les possibilités de développement économique du Jura dans le cadre de l'organisation politique actuelle du canton de Berne ? »

Réponse :

Le développement économique du Jura bernois nous paraît lié, beaucoup plus qu'au cadre de l'organisation politique actuelle du canton de Berne, aux structures et aux institutions nationales, ainsi qu'à l'initiative privée et à celle des communes. En effet, l'économie du Jura bernois est parfaitement intégrée à celle, beaucoup plus vaste, de la région jurassienne, en particulier à l'économie de la ville de Bienne, et à celle des cantons de Neuchâtel, Soleure et Bâle-Campagne. Cet ensemble, qui exerce un puissant effet d'entraînement sur l'économie du Jura bernois, est lui-même étroitement lié à l'économie nationale. Le droit en vigueur, le régime douanier, la monnaie, la législation sociale, celle du travail, ont un caractère fédéral, et non pas cantonal. De même, les restrictions apportées en matière de liberté économique, notamment au sujet de la main-d'œuvre, sont fédérales. L'édification des grandes voies de communication, routes et chemins de fer, est également du ressort de la Confédération. L'influence économique des cantons ne se manifeste plus guère, en Suisse, que sur le plan fiscal. Encore les différences d'imposition totale (canton, commune et paroisse) ne peuvent-elles être trop sensibles d'un canton à l'autre, étant donné la concurrence qui ne manquerait pas de s'établir entre eux au détriment des plus exigeants.

Il est néanmoins un point sur lequel notre canton pourrait, dans son propre intérêt, favoriser l'évolution rapide des structures de l'économie jurassienne. On sait qu'aujourd'hui, le rythme des concentrations industrielles se précipite. C'est là une nécessité de l'économie moderne, et tout doit être fait pour faciliter semblable évolution. Or, les concentrations d'entreprises seraient gênées, parfois même rendues impossibles par l'application selon la lettre de la législation cantonale actuelle en matière d'imposition des gains de fortune². Il serait hautement souhaitable que le canton, conformément d'ailleurs à l'esprit du législateur, ne frappe que les gains effectivement réalisés par le contribuable, et s'abstienne de tout prélèvement dans le cas des réformes de structures commandées par l'évolution des techniques et la conjoncture économique. Nous croyons savoir, d'ailleurs, que telle est bien la pratique en vigueur depuis plusieurs années déjà. Il n'en serait pas moins désirable que cette pratique soit officialisée afin que chaque intéressé en ait connaissance et soit à l'abri de toute surprise désagréable au moment de la formation des concentrations.

En toute économie libre, la croissance est fonction de l'initiative privée. Pour pouvoir se manifester, celle-ci a besoin d'être confrontée avec une infrastructure préexistante, et rationnellement aménagée dans le cadre d'une portion de territoire dont les frontières sont fixées par des facteurs géographiques et économiques. Un tel aménagement dépend beaucoup moins du canton que de groupements formés, de cas en cas, par les communes intéressées. Dans notre régime, l'initiative économique prend naissance à l'échelon des individus et des communes beaucoup plus qu'à celui de l'Etat. De plus, l'action sur les « règles du jeu » économique est exercée, de façon toujours plus pressante et contraignante, par la Confédération et non par les cantons. Nous ne

² Une nombreuse documentation a déjà été rassemblée sur cette question et des études très approfondies ont été faites.

Nos bons hôtels du Jura

**Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis**

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc Moderne et confortable	(R. Ludi) (032) 92 15 51
Boncourt	Hôtel A la Locomotive Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 7 56 63
Courchavon	Hôtel des Trois-Poissons Relais gastronomique	(M ^{me} Lehmann) (066) 6 14 78
Courgenay	Restaurant La Diligence Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) (066) 7 11 65
Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
Laufon	Hôtel du Jura Chaîne des rôtisseurs - Salle de conférences	(M. Regli) (061) 89 51 01
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Relais gastronomique au bord du lac Jeux de quilles	(Jean Marty) (038) 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) (066) 6 11 41
Saint-Imier	Hôtel des XIII Cantons Relais gastronomique du Jura	(M. Zibung) (039) 4 15 46
Undervelier 1358	Hôtel des Galeries du Pichoux	(M. Juillerat-Humair) (066) 3 77 77

LOTERIE SEVA

LE PLUS GROS LOT DE L'ANNÉE

**1/4
MILLION**

1x250 000.- 1x50 000.- 1x20 000.-

TIRAGE 21 DÉC.

1377

pensons donc pas que les possibilités de développement économique du Jura bernois soient largement influencées par l'organisation politique actuelle du canton, sous réserve du cas relevé ci-dessus.

Les populations du Jura bernois pourraient cependant mieux prendre conscience de l'action qu'elles peuvent exercer sur leur développement économique si elles disposaient d'organismes officiels chargés de stimuler l'économie et l'aménagement du territoire. Ces organismes devraient naturellement être largement soutenus par le canton. La Chambre d'économie et d'utilité publique du Jura bernois pourrait jouer ce rôle si elle en avait les moyens financiers.

En outre, une décentralisation encore plus poussée de l'administration cantonale faciliterait la prise de conscience dont il a été question plus haut.

Il est évident enfin que les possibilités de développement économique du Jura dans le cadre de l'organisation politique actuelle du canton seraient grandement améliorées par un apaisement du climat politique.

3. Question N° 2 :

« Quelles mesures jugez-vous propres à assurer le développement économique du Jura et de l'Ancien canton de façon harmonieuse ? »

Réponse :

L'économie du Jura n'est certes pas comparable à celles des autres parties du canton. De même, l'économie du Seeland présente des caractères fondamentalement différents de celle de l'Emmental. Les diverses parties qui composent notre canton appartiennent à des régions économiques nettement distinctes les unes des autres. Le Jura, le Mittelland, l'Emmental sont donc appelés à connaître une évolution différente, et conforme à celle des grandes régions économiques, aux caractères spécifiques, dont ils ne sont qu'une partie (région jurassienne, région alpestre, etc.). L'essentiel est bien que les diverses contrées qui forment le canton, et chacune selon les lois propres de son développement particulier, profitent d'une croissance économique du même ordre de grandeur, et bénéficient donc d'une prospérité comparable. Cela dépend moins du canton que de l'évolution générale des différents secteurs de l'économie nationale et du dynamisme des grandes régions économiques de la Suisse. Rappelons que la notion de région économique ne recouvre pas, dans notre pays, les circonscriptions politiques, communales ou cantonales. Il est évidemment heureux pour l'équilibre économique du canton que celui-ci soit formé de plusieurs régions économiques différentes. C'est d'ailleurs le cas, également, de nombreux autres Etats de la Confédération.

Dans ces conditions le développement économique harmonieux du Jura et de l'Ancien canton ne peut signifier qu'une prospérité et un taux de croissance semblables, et non pas un développement réalisé de façon identique, ou inspiré par un centre de décisions qui serait le pouvoir cantonal. Toute autre interprétation manquerait de réalisme. Or, jusqu'ici, la croissance de l'économie suisse depuis la fin de la guerre a été et continue d'être, au total, fort réjouissante. Elle ne le cède en rien à celle de la plupart des pays dont les structures écono-

miques, techniques et sociales sont comparables aux nôtres. Les adaptations indispensables aux formes nouvelles de la production s'opèrent normalement. Rien ne nous permet de supposer qu'à l'avenir la situation se détériorera gravement. Si, néanmoins, tel devait être le cas, on serait alors en présence d'un problème d'économie nationale, et il ne serait au pouvoir d'aucun canton suisse de surmonter, à lui seul, les difficultés d'une économie affectée d'une dépression ou d'une crise de structure.

Le moment est venu de souligner cependant que dans quatre domaines le canton doit intensifier ses efforts pour apporter une contribution plus efficace au développement des structures de base de l'économie jurassienne :

- 1° Le réseau routier : le Jura doit être relié aux réseaux des autoroutes suisses et français ; c'est l'affaire de la Confédération, mais elle n'agira que sur la pression constante du canton.
- 2° Le réseau ferroviaire : la ligne Bâle-Bienne doit être équipée de la double voie sur tout son parcours ; c'est l'affaire des CFF et de la Confédération ; mais ici encore le canton ne doit pas faiblir dans ses revendications.
- 3° Le tourisme : les Franches-Montagnes, Saint-Ursanne, Tramelan et d'autres régions du Jura font des efforts pour s'ouvrir plus largement au tourisme ; le canton peut contribuer au financement de l'équipement touristique de ces régions ; nous savons qu'il le fait mais nous désirons qu'il soutienne plus largement encore le démarrage de ces équipements.
- 4° L'agriculture : notre agriculture de montagne ne pourra s'adapter aux conditions nouvelles de la production sans une aide accrue du canton.

4. Question N° 3 :

« Estimez-vous qu'une éventuelle réalisation des propositions de la Députation jurassienne pourrait avoir des conséquences d'ordre économique pour le Jura ou pour l'Ancien canton ? Si oui, lesquelles ? »

Réponse :

Les propositions essentielles de la Députation jurassienne ne présentent pas de caractère économique. Nous ne voyons pas en quoi leur réalisation ou leur abandon serait de nature à exercer une incidence quelconque sur le développement de l'économie jurassienne.

Nous pensons avoir répondu à vos questions du 18 août et vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Au nom du Comité de l'ADIJ

Le président :
René STEINER

Le secrétaire :
Henri-Louis FAVRE